



**Dans la continuité de la grève public / privé du 28 avril :**  
**Un 1<sup>er</sup> mai, pour le retrait du projet de loi du travail Loi Travail !**

Cet appel de nos organisations syndicales, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL du Var, adopté à la veille de la grève du 28 avril, s'inscrit dans la continuité de notre combat pour obtenir le **RETRAIT DU PROJET DE LOI DU TRAVAIL**.

**En effet, au soir du 28 avril, le gouvernement aura-t-il l'arrogance de maintenir son projet de loi, à imposer son passage à l'assemblée nationale à partir du 3 mai ?**

**Nos organisations syndicales soutiennent et invitent les militants à provoquer des assemblées générales pour discuter de la poursuite de l'action, y compris par la grève, pour gagner le retrait de la loi travail.**

**C'est dans ce contexte que s'inscrit le 1<sup>er</sup> mai, journée internationaliste des travailleurs :**

Rappelons que le 1<sup>er</sup> mai a commencé à Chicago en mai 1886. La revendication centrale des travailleurs américains était l'obtention de **la journée de huit heures**. L'association internationale des travailleurs a repris à son compte cette exigence partagée par la classe ouvrière de tous les pays.

**C'est la maîtrise du temps de travail de manière collective qui était déjà revendiquée : le projet de loi du travail prévoit de rendre aux patrons le droit de la remettre en cause, notamment la loi des 8 huit heures (1919) et celle des quarante heures (1936).**

Les salariés ne se laisseront pas voler ce 1<sup>er</sup> mai historique. Cela était vrai hier et l'est plus que jamais aujourd'hui.

Nous n'oublierons ni les pendus de Chicago ni les fusillés des Fourmies, ni les sacrifiés de Courrières. Notre histoire sociale nous rappelle que les acquis sociaux ont été arrachés par les luttes menées par les travailleurs face au patronat. De très nombreux épisodes rappellent que ce qui a été acquis par les travailleurs, il a fallu l'arracher aux patrons.

**C'est ainsi que nous appelons les salariés à :**

**Un 1<sup>er</sup> mai historique pour gagner le RETRAIT de la loi Travail**

**NON A LA CASSE DU CODE DU TRAVAIL  
NON A LA CASSE DU STATUT GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE**

**Rendez-vous : 10h Place de la liberté à Toulon - 10h30 à Draguignan Sous-Préfecture  
- 10H30 SAINT RAPHAEL - Square de Provence**

**Nos organisations ont également décidé d'appeler le mardi 3 mai à un rassemblement  
Place de la Liberté à 11h30, 1<sup>er</sup> jour du passage à l'assemblée du projet de loi.**